



Municipales 2026 : inscrivez la rénovation énergétique à votre programme

Les élus font face à de nombreux enjeux en ce qui concerne la gestion des bâtiments publics : explosion des prix de l'énergie, vétusté des équipements, réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation des bâtiments au changement climatique. Dans ce contexte, la rénovation énergétique apparaît comme une opportunité à plusieurs titres. Elle permet d'optimiser la gestion du patrimoine, d'améliorer le confort des usagers et de dégager des marges

de manœuvre pour d'autres investissements prioritaires.

Ces actions répondent aussi à une attente des citoyens en matière de qualité de service public et d'exemplarité des collectivités. En modernisant les infrastructures, elles contribuent par ailleurs à engager la commune dans une trajectoire de transition énergétique, sobre et résiliente.

Voici 10 actions concrètes, soutenues par ACTEE, à intégrer dans votre programme municipal pour agir efficacement, visiblement et durablement

1 Se doter des bonnes compétences : recruter des économes de flux

Comment économiser l'énergie sans se doter des bonnes compétences en interne ? Les économes de flux sont des postes financés par ACTEE pour coordonner vos projets de sobriété, d'efficacité et de rénovation énergétique. Vous pouvez soit recruter ce type de postes, soit faire appel à l'un d'entre eux dans une structure accompagnant votre collectivité (Syndicat d'énergie, Agence Locale de l'Énergie et du Climat par exemple).

■ ACTEE vous aide à financer et déployer ce poste clé via ses appels à projets



■ [Découvrez le métier d'économe de flux](#)

2 Planifier pour mieux décider : avoir une vision d'ensemble de son parc de bâtiments pour prioriser les travaux et optimiser les investissements

89%

des Français estiment que la rénovation réduit les coûts énergétiques et allège les dépenses publiques.*

Planifier la rénovation à l'échelle de son parc permet de réduire les coûts de fonctionnement de la collectivité sur le long terme et de lui dégager des marges d'investissement pour d'autres projets. Pour cela, rien de mieux que de réaliser un Schéma Directeur Immobilier Énergie (SDIE) pour évaluer les différents enjeux de son parc (occupation, usages, vétusté, énergie) et prendre des décisions éclairées sur ses bâtiments, comme la revente, la rénovation, le changement d'usage, etc.



■ ACTEE finance jusqu'à 60 % de votre Schéma Directeur Immobilier Énergie (SDIE) et vous accompagne dans sa réalisation. [Retrouvez notre fiche pour comprendre cet outil clé.](#)

* Sondage OpinionWay pour ACTEE "Les Français et la rénovation des écoles" - Avril 2025

3 Rénover ses écoles : améliorer le confort des enfants et des enseignants tout en réduisant les consommations

72%

des Français considèrent que les écoles sont des bâtiments dont la rénovation doit être prioritaire*

81%

trouvent que la rénovation des bâtiments scolaires n'est pas assez prise en compte par les pouvoirs publics.*

Rénover les écoles permet d'améliorer le confort des enfants et des enseignants en hiver comme en été tout en limitant leurs dépenses énergétiques. Cela permet de favoriser les apprentissages dans de bonnes conditions.



■ ACTEE finance les phases d'études des rénovations d'écoles et vous propose des outils pédagogiques comme le concours d'économie d'énergie ACTEE CUBE.Ecoles et le programme Ecopousse pour impliquer les élèves et enseignants

* Sondage OpinionWay pour ACTEE "Les Français et la rénovation des écoles" - Avril 2025

4 Rénover sa piscine : assurer la pérennité des équipements sportifs, service public essentiel

Les piscines comptent parmi les équipements les plus énergivores des collectivités. Lors de la crise énergétique de l'hiver 2022-2023, de nombreuses piscines ont dû fermer faute d'actions mises en place pour limiter leur consommation d'énergie. Rénover les piscines permet de maintenir un service public clé du territoire (apprentissage de la natation pour lutter contre les noyades, santé publique via une pratique sportive, et îlot de fraîcheur lors des vagues de chaleur) quelles que soient les fluctuations des prix de l'énergie.



■ ACTEE vous accompagne dans le diagnostic pour la rénovation de ces équipements fortement énergivores. Retrouvez notre fiche dédiée pour plus d'informations.

5 Valoriser ses bâtiments patrimoniaux : préserver l'histoire de votre territoire tout en réduisant les coûts

Les bâtiments d'intérêt patrimonial, qu'ils soient classés ou non, sont des marqueurs forts de l'histoire et de la culture d'un territoire. Pour autant, ce sont souvent des bâtiments dont la maintenance est coûteuse, la performance énergétique faible et l'entretien complexe. Rénover les bâtiments patrimoniaux permet de favoriser la dynamique culturelle d'un territoire en respectant son histoire tout en diminuant les coûts de fonctionnement d'une commune. Ces bâtiments nécessitent une attention particulière pour concilier préservation patrimoniale et performance énergétique.



■ ACTEE propose un accompagnement spécifique grâce à son sous-programme dédié ainsi que le cahier des charges conçu pour concilier performance énergétique et patrimoine



6 Mettre en œuvre un plan de sobriété énergétique : mobiliser les agents et coordonner les actions à l'échelle de votre commune

Économiser l'énergie par des gestes simples de sobriété énergétique permet de limiter les factures d'énergie de la collectivité et de dégager du budget pour d'autres projets. Un plan de sobriété énergétique permet de coordonner ces actions à l'échelle de la collectivité et d'en proposer une gouvernance adaptée. Pour les intercommunalités, cet outil permet de concrétiser le volet économies d'énergie de leur PCAET avec un retour sur investissement en quelques mois.



■ ACTEE met à votre disposition des retours d'expérience pour construire votre propre plan d'action

7 Remplacer les chaudières fossiles : réduire ses émissions de CO2 et sécuriser l'approvisionnement énergétique

Les bâtiments sont un poste important d'émissions de gaz à effet de serre dans les collectivités, notamment en raison de leur chauffage qui reste bien souvent assuré par des chaudières fossiles anciennes et énergivores. De nombreuses technologies existent pour substituer ces chaudières par des solutions renouvelables (géothermie, biomasse, solaire thermique, réseaux de chaleur, etc.). Celles-ci peuvent être utilement couplées à une rénovation globale afin de diminuer les besoins en chauffage du bâtiment, dimensionner au plus juste et optimiser l'exploitation et les coûts.



■ **ACTEE et le Fonds Chaleur de l'ADEME cofinancent vos études et travaux pour passer aux énergies renouvelables**



■ **Cycle de webinaires sur la décarbonation des modes de chauffage et ressources associées**

9 Adapter les bâtiments aux vagues de chaleur : mettre en place des solutions passives pour garantir le confort des usagers, notamment en période de canicule

X5

En 2050, selon la trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique, les vagues de chaleur seront 5 fois plus fréquentes et plus longues et des records de chaleur à 50°C seront possibles.

50°C

Ces évolutions climatiques impliquent d'adapter les bâtiments publics aux fortes chaleurs, en particulier ceux accueillant des publics sensibles (personnes âgées, enfants, etc.). De nombreuses solutions passives peuvent être mises en place sur ces bâtiments pour limiter la surchauffe pendant les canicules comme la végétalisation des toitures et des abords ou la mise en place de brise-soleil. Celles-ci permettent d'assurer le confort des citoyens en période de canicule.

■ **ACTEE met à disposition une fiche dédiée sur le confort d'été et les solutions techniques possibles**

8 Solariser les toitures des bâtiments : produire localement une énergie propre et réduire la facture énergétique



Coupler solarisation des toitures et rénovation énergétique de ses bâtiments est une manière efficace de produire de l'énergie locale et verte afin d'alimenter sa commune, tout en limitant les besoins des bâtiments publics. Pour les EPCI, cette mesure peut venir concrétiser votre PCAET en agissant à la fois sur la réduction des consommations d'énergie et sur la production d'énergie renouvelable.

■ **ACTEE vous propose un accompagnement juridique et technique pour intégrer l'énergie solaire dans vos projets**



■ **Retrouvez le décryptage réglementaire d'ACTEE sur ce sujet**

10 Rénover son éclairage public : moderniser les équipements pour réduire les consommations et améliorer le cadre de vie

L'éclairage public est le deuxième poste de dépenses énergétiques des collectivités après les bâtiments. Bien souvent très énergivores, les luminaires vétustes peuvent être remplacés en LED. Ces travaux sont l'occasion pour la collectivité de se questionner sur son éclairage public et d'améliorer le cadre de vie des citoyens la nuit tout en économisant l'énergie notamment en améliorant le pilotage, la maintenance et l'exploitation.



■ **ACTEE vous accompagne techniquement et financièrement via le programme Lum'ACTEE pour moderniser et piloter votre éclairage public**

ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), programme CEE porté par la FNCCR avec le soutien de l'AMF, accompagne les collectivités dans leur projet de rénovation énergétique de leur patrimoine public tertiaire. Il vise à réduire durablement les consommations d'énergie en agissant sur la performance des équipements et l'efficacité des usages au travers de la sobriété énergétique.

En finançant les audits et les postes d'économies de flux, en mutualisant les outils et en soutenant l'ingénierie, ACTEE permet aux territoires de structurer une stratégie de transition énergétique adaptée à leurs besoins, au service du confort des usagers.



En
partenariat
avec



Mentions légales :

ACTEE (SASU FNCCR)
Siège social : 20, bd de La Tour-Maubourg, 75007 Paris
Bureaux : 19, rue Cognacq-Jay, 75007 Paris
Numéro Siret : 97865712000017, Numéro APE : 7112B
Guillaume Perrin, Directeur d'ACTEE et de la SASU FNCCR

programme-cee-actee.fr

actee@fnccr.asso.fr